

Règlement de la section sportive course à pied

Extrait adhérents - Saison 2021/2022



La Foulée Vourloise

Section sportive course à pied

Bulletin d'inscription

Saison 2021/2022

Objectif.
La section sportive course à pied a pour objectifs :
- L'animation et la pratique sportive de la course à pied sur la commune de Vourles et alentours
- La préparation et l'organisation de la course annuelle "La Foulée Vourloise".

Conditions d'adhésion.
Un certificat médical d'aptitude à la course à pied est exigé pour pouvoir bénéficier des garanties du Pass «J'aime courir». Il est à la charge des coureurs de disposer d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou d'avoir fait signer le Pass «J'aime courir» pour qu'il soit valide.
En cas d'accident, si le Pass «J'aime courir» n'est pas signé, le coureur ne sera pas pris en charge. Le club se décharge de toute responsabilité si le Pass «J'aime courir» n'est pas valide, c'est à dire signé par un médecin.
Les membres de la section sont de facto adhérents à l'association Foulée Vourloise.

Entraînements collectifs.
Entraînements collectifs et sorties hebdomadaires :
- Un entraînement collectif de type fractionné est organisé tous les mardis soir à 18h30 au Stade de Vourles.
- Un entraînement collectif est organisé tous les jeudi soir à 19h30 (différents points de départ possible)
- Un entraînement collectif est organisé tous les vendredi soir à 18h30 au départ de Place Neuve.
- Un entraînement collectif est organisé tous les dimanche matin à 9h00 au départ de Place Neuve.
D'autres entraînements (type fractionné, sortie trail, préparation marathon, ...) pourront être organisés dans la semaine en fonction des demandes et des courses du moment.

Assurance.
Le Pass "J'aime courir" couvre les adhérents dans les conditions précisées sur le site www.jaimecourir.fr

Licence.
Le Pass "J'aime courir" est obligatoire pour tous les coureurs adhérents, qu'ils participent ou non aux compétitions.
L'adhésion inclus la participation au Pass "J'aime courir".

Compétitions.
Compétitions et vie de la section :
- Les responsables définissent un calendrier des courses sélectionnées qui feront l'objet d'inscriptions groupées et financées par la section (3 courses prises en charge par personne et par an).
- La section s'occupe des formalités d'inscription pour les courses prises en charge. La période de validation des courses débute le 1er Septembre de l'année N pour se terminer le 31 Août de l'année N+1.
- De manière plus générale, lors de son inscription à toutes les courses et compétitions, le coureur mentionnera le nom de la **Foulée Vourloise**.
- Chaque coureur s'efforce de participer avec assiduité aux entraînements et aux sorties.

Par ailleurs, l'adhérent s'engage à participer activement à l'organisation de la course annuelle organisée par la Foulée Vourloise le 3ème week-end de mars 2022.

Adhésion.
Adhésion pour l'année (à la charge du sportif)

70€

Dont 40€ d'adhésion à la Foulée Vourloise + 30€ de participation du coureur au Pass "J'aime courir".

Cette inscription vous permet de bénéficier de :
- la prise en charge de 3 courses

Pour nous suivre :
www.foulee-vourloise.com
Facebook
Instagram
Strava
Deezer

NOM : **Prénom :**

Sexe : **Date de naissance :**

Tél : **E-mail :**

Adresse :

.....

.....

Je soussigné(e) ,
autorise par la présente la Foulée Vourloise à diffuser et utiliser la (les) photographie(s) / la (les) vidéo(s) sur lesquelles je figure dans le cadre des évènements, sorties ou entraînements organisés par la Foulée Vourloise pour la durée de mon inscription. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment en contactant le président de la Foulée Vourloise. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Foulée Vourloise et en accepter toutes les clauses.

Fait à : **Le :**

Signature :

Foulée Vourloise
Tél. 06 62 66 04 93 - E-mail : contact@foulee-vourloise.com

Cadre réservé à l'association :	Numéro séquence
Règlement le :	
Chèque <input type="checkbox"/>	
Espèces <input type="checkbox"/>	